



CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le onze septembre par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire.

Étaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Cristophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, Mme Sandrine LE FEUR, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN, M. Florent MASSE.

Absents excusés : Mme Marie-Noëlle COLLEC (pouvoir à Françoise DIROU), M. Frédéric JACOB (pouvoir à Régis MERAL), M. Ewen ROGER (pouvoir à Pierre-Antoine DEAL), Mme Céline DARBOUX (pouvoir à Marie LE BARS), M. Julien ROGNANT (pouvoir à Mathias MER)

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27 Quorum : 14

Anne-Claire DELMAS a été élue secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Alain KIFFER

OBJET : REGULARISATION FONCIERE PAR LA CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE ELM LEBLANC SAS, CODE CM2609_08

M. le Maire informe le Conseil municipal que la société ELM LEBLANC SAS (ex Bosch) a demandé à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner de régulariser un ancien chemin privé communal se situant au 16, rue des écoles sous l'emprise d'un bâti appartenant à ladite société.

La parcelle concernée est la parcelle AC81 d'une surface de 452 m². La société ELM LEBLANC SAS accepte de la racheter à la commune.

Par avis du 16 août 2026, le service des évaluations domaniales a estimé la valeur de la parcelle à 3400€ HT, assortie d'une marge d'appréciation de 20 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 2 720 € HT.

Par courrier du 4 septembre, la société ELM LEBLANC SAS a accepté de racheter la parcelle au prix de 2720 € HT et de prendre en charge les frais de notaire.

M. le Maire propose au Conseil municipal de donner une suite favorable à la demande de la société ELM LEBLANC SAS, selon les conditions indiquées ci-dessus.

La commission urbanisme a donné un avis favorable à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à vendre la parcelle de terrain cadastrée AC81, d'une surface de 452 m², à la société ELM LEBLANC SAS au prix de 2720 € HT, les frais de notaire étant pris en charge par l'acheteur
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette cession.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 17 septembre 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Anne-Claire DELMAS, secrétaire de séance

